

A afficher du 4 décembre 2009 au 29 janvier 2010 en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VILLE DE MONTREUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'ouverture	A partir de la question 4	A partir de la question 5
Présents : 46 Pouvoirs : 7	Présents : 45 Pouvoirs : 8	Présents: : 44 Pouvoirs : 9

Séance du Conseil municipal du 26 novembre 2009

L'an 2009, le jeudi 26 novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique au centre nautique – salle Colette Besson, sur convocation en date du 18 novembre 2009.

Sont présents :

Mme VOYNET, Mme VIPREY, M. SAUNIER, Mme FRERY, M. MARTINEZ, M. MOSMANT, M. BENDADA, M. PETITJEAN, Mme SAYAC, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, Mme HEUGAS, M. TUAILLON, M. CUFFINI, Mme BOURDAIS, M ROBEL, Mme COMPAIN Adjoints, M HAZIZA, M CALLES, M REZNIK, M DESGRANGES, M VACCA, M BERNARD, Mme NDZAKOU, Mme LEPRETRE jusqu'à la question 3, M RABHI, Conseillers municipaux délégués, Mme ZEIDENBERG, Mme SAHOUM , Mme REEKERS, M MIRANDA, Mme PERRIER, M BARRY, Mme MEKIRI, Mme MENHOUDJ, Mme PASCUAL, M GAILLARD, M BRARD jusqu'à la question 4, M SEREY, Mme CREACHCADEC, Mme BENSAID, Mme ATTIA, M MOLOSSI, Mme PRADOS, M. LE CHEQUER, Mme A LORCA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. CHAIZE à M. MARTINEZ	M. BELTRAN à Mme ATTIA
M. MONTEAGLE à M. SAUNIER	M. MAMADOU à M. LE CHEQUER
Mme SALVADORI à M. ROBEL	Mme DE KERAUTEM à Mme LORCA
Mme GUAZZELLI à Mme SAYAC	M. BRARD à Mme CREACHCADEC à partir
Mme LEPRETRE à M. BENDADA à partir de la question 4	de la question 5

Absents :

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mme SAYAC, M. TUAILLON et Mme LORCA ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.



Délibérations :

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

2009_329 : Approbation de la création de la Communauté d'agglomération "EST ENSEMBLE" et de son projet de statuts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

44 voix pour

9 abstentions : JP. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, J. PRADOS

DECIDE

Article 1^{er}: Approuve la création d'une communauté d'agglomération entre les villes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, conformément au périmètre fixé par arrêté préfectoral n° 09-2337 du 24 août 2009.

Article 2: Approuve le projet de statuts de la Communauté d'agglomération "Est ensemble" tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Article 3: Demande à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis de prendre un arrêté portant création de la Communauté d'agglomération avec une prise d'effet au plus tard au 1^{er} janvier 2010.

Article 4: Charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2009 - 330 : Ouvertures et virements de crédits - Décision modificative n° 5 du budget primitif 2009 - Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

41 voix pour,

12 abstentions : J-P. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, J-J. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, J. PRADOS.

APPROUVE,

La décision modificative n° 5 du budget 2009, équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **310 521,50 €**

Comportant les subventions suivantes :

Subvention complémentaire au CCAS	15 000,00
Subvention à l'ASSOFAC	- 9 529,00
Subvention à l'ACTEP	- 49 294,00

et
AUTORISE,

Madame la Maire à contracter un emprunt complémentaire pour un montant de 342 569 euros et à signer les contrats de prêts correspondants. Ce montant inclut les prêts suivants :

- prêt pour travaux et équipement crèche Miriam MAKEBA pour un montant de 120 624 euros, recette inscrite à la DM4 (CM du 24 septembre 2009)
- prêt pour travaux et équipement crèche Emmi PIKLER pour un montant de 194 309 euros, recette inscrite à la DM4 (CM du 24 septembre 2009)
- prêt pour travaux et équipement Accueils de loisirs maternels Nanteuil pour un montant de 27 636 euros, recette inscrite à la DM5.

2009_331 : Approbation du projet de charte pour un territoire durable autour du prolongement de la ligne de métro 11.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le projet de charte pour un territoire durable autour du prolongement de la ligne de métro 11,

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer cette charte.

2009_332 : Recherche de cofinancements pour la réalisation du centre municipal de santé (CMS) Bel-Air / Grands Pêcheurs dans les locaux situés 15 rue des Grands Pêcheurs et sollicitation d'agrément préalable à l'ouverture du CMS.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Pour l'aménagement des locaux nécessaires à la réalisation du centre de santé municipal Bel-Air / Grands Pêcheurs, Madame la Maire est autorisée à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional Ile-de-France. Elle est également autorisée à rechercher d'autres cofinancements auprès des organismes susceptibles d'apporter leur concours financier et, si besoin, à négocier des conventions appropriées qui seront, le moment venu, soumises au vote du conseil municipal avant signature.

Article 2 : En vue de l'ouverture du centre de santé municipal Bel-Air / Grands Pêcheurs, Madame la Maire est autorisée à présenter les dossiers de demandes d'agrément nécessaires et, si besoin, à négocier des conventions appropriées qui seront, le moment venu, soumises au vote du conseil municipal avant signature.

2009_333 : Mise en place d'une Maison Médicale de Garde dans le cadre de la Permanence des Soins.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la mise en place d'une Maison Médicale de Garde dans le cadre de la Permanence des Soins sise 11 rue du Sergent Bobillot, au centre municipal de santé Bobillot.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à solliciter des subventions notamment auprès du Conseil Régional d'Ile- de- France et à signer les documents afférents.

2009_334 : Approbation de la convention d'aide financière à l'investissement entre la CAF et la ville de Montreuil pour la construction de l'accueil de loisirs Louise Michel.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention N° 09-008 d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la CAF de Seine Saint Denis

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_335 : Signature de l'avenant n°2009-1 à la convention ENFANCE JEUNESSE signée le 23 décembre 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n°2009-1 à la convention ENFANCE JEUNESSE , signée le 23 décembre 2008.

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant définitif n°2009-1 à la convention ENFANCE JEUNESSE , signée le 23 décembre 2008, avant le 31 décembre 2009.

2009_336 : Avenant à la convention entre la ville de Montreuil et la Régie de quartier pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Ne participent pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : C. PILON , P. DESGRANGES, A. SALVADORI et L. VACCA

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Régie de quartier à Montreuil »

Article 2 : Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de vingt-cinq mille euros à la Régie de quartier

Article 3 : Autorise la maire à signer ledit avenant.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : Nature 6574 « Subventions » - Fonction 907-Insertion

2009_337 : Attribution de subventions pour les projets « Lecture-BCD » aux écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des projets scolaires pour l'année 2009/2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Verse en subventions la somme de 42.550 € aux écoles maternelles et élémentaires, selon le détail ci-joint pour la réalisation de projets « Lecture-BCD » au cours de l'année 2009/2010.

Article 2 : Les dépenses, d'un montant total de 42 550€, seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours à l'imputation suivante :

- nature : 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- fonction : 20 (enseignement du premier degré)
- activité : 315 (projets scolaires du premier degré)

ECOLE	INTITULE DU PROJET	SUBVENTION MUNICIPALE (€)
Maternelle Joliot Curie	Livres documentaires, création d'une BCD sur l'école	1.500 €
Maternelle Julius Rosenberg	BCD : renouvellement du fonds, informatisation et création d'un nouvel espace	1.400 €
Maternelle Diderot	Enrichissement de la BCD	1.000 €
Maternelle Grands Pêcheurs	Amélioration de la BCD	2.000 €
Maternelle Casanova	Chercher, découvrir en BCD	1.000 €
Maternelle Marceau	Parcours lectures	1.000 €
Maternelle Voltaire	Enrichissement des malles thématiques	850 €
Maternelle Daniel Renoult	Vivre et lire en BCD	1.300 €
Maternelle Anatole France	A portée du livre	1.500 €
Maternelle Romain Rolland	Romain Rolland à la page – en route vers notre médiathèque	1.500 €
Maternelle Nanteuil	Bibliothèque de prêt – ateliers langage	1.500 €
Maternelle Henri Wallon	Loup y es-tu ?	2.000 €
Maternelle Danton	Relance de la BCD	1.200 €
Maternelle Jean Jaurès	Mise en place d'un parcours lecture de la petite à la grande section (axe majeur du projet d'école – maîtrise de la langue	1.500 €
Maternelle Françoise Dolto	Exploitation de la BCD	500 €

Maternelle Louis Aragon	Faire vivre la BCD à l'école maternelle	1.000 €
Maternelle Marcelin Berthelot	Projet BCD d'école	1.000 €
Maternelle Jules Ferry	La BCD dans l'école	1.000 €
Elémentaire Marcelin Berthelot	Création d'un espace BCD	1.000 €
Elémentaires Jules Ferry I et Jules Ferry II	Bibliothèque des écoles Jules Ferry I et II	1.000 €
Elémentaire Estienne d'Orves	Amélioration des ressources de la BCD	1.500 €
Elémentaire Boissière	Création d'un centre de documentation / salle d'expositions (indépendant de la BCD partagée avec l'école Fabien et le centre de loisirs)	1.000 €
Elémentaires Joliot Curie I et Joliot Curie II	Amélioration des ressources des BCD	2.000 €
Elémentaire Daniel Renoult	BCD	1.500 €
Elémentaire Romain Rolland	Projet « lecture-BCD »	1.500 €
Elémentaire Henri Wallon	BCD	2.500 €
Elémentaire Diderot II	BCD et Culture scientifique	1.500 €
Elémentaire Danton	Réaménagement de la BCD	1.500 €
Elémentaire Jean Jaurès	Amélioration de la BCD de l'école	1.200 €
Elémentaire Paul Bert	La BCD au service des apprentissages des élèves (temps scolaire et hors temps scolaire)	1.500 €
Elémentaire Voltaire	BCD	2.100 €
TOTAL		42.550 €

2008_338 : Approbation de la convention de financement 2009-2011 entre la ville de Montreuil et l'association Maison des Femmes

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Décide d'établir avec l'association Maison des Femmes une convention pluriannuelle de financement pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 .

Article 2 : Autorise le Maire à signer avec l'association Maison des Femmes le projet de convention joint en annexe

Article 3 La dépense a été prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : code nature : 6574 ; code fonction : 025 code opération, F645 sur convention

2009_339 : Attribution de subventions à diverses associations sportives.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Attribue une subvention de partenariat aux clubs suivants :

- *Red Star Club de Montreuil*, pour un montant de **1855,16 €** répartis comme suit au regard de l'organisation des ateliers sportifs :

Section Judo : 878,76 € (390,56 € pour les vacances et 488,20 € pour le quatrième trimestre)

Section Basket : 732,30 € (244,10 € pour des ateliers de vacances et 488,20 € pour le quatrième trimestre)

Section Gymnastique : 244,10 € pour les vacances.

- *Sporting Tennis de Montreuil*, pour un montant de **683,48 €** (195,28 € pour les vacances et 488,20 € pour le quatrième trimestre).

- *Club Athlétique de Montreuil 93*, pour un montant de **1171,68 €** répartis comme suit :

Section Athlétisme : 683,48 € (195,28 € pour les vacances et 488,20 € pour le quatrième trimestre)

Section Escrime : 488,20 € pour le quatrième trimestre

- *Montreuil Handball*, pour un montant de **634,66 €** pour les ateliers de vacances.
- *Elan Sportif de Montreuil* et sa section penchak silat, pour un montant de **488,20 €** pour le quatrième trimestre
- *Tous aux échecs !*, pour un montant de **683,48 €** (195,28 € pour les vacances et 488,20 € pour le quatrième trimestre).
- *Récré Sport* : **4.500 €** pour l'accompagnement à l'élargissement des publics accueillis sur les activités multisports post scolaires hebdomadaires.

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : Nature : 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organisations de droit privé ; Fonction 40 Services communs sports et jeunesse ; Activité F513 Politique sectorielle.

Article 3 : Attribue une subvention exceptionnelle au club suivant :

- *Club Athlétique de Montreuil* : **14.000 €** dans le cadre de l'organisation du meeting international d'athlétisme 2009.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : Nature : 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organisations de droit privé ; Fonction 40 Services communs sports et jeunesse ; Activité F512 Subvention aux clubs sportifs.

2009_340 : Actualisation des tarifs de location, des prestations et des conventions liées à l'accueil dans le centre de montagne d'Allevard pour l'année 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

41 voix pour

12 abstentions : J. P. BRARD, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C. MAMADOU, G. DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSALD, J. PRADOS

DECIDE

Article 1 : Approuve la nouvelle grille tarifaire correspondant aux prestations d'accueil de groupes.

Article 2 : Approuve les nouvelles prestations « déjeuners » et « dîners » proposées aux groupes de plus de 10 personnes ou aux groupes scolaires en fonction de la disponibilité du centre.

Article 3 : Approuve les différentes conventions liées à l'accueil des groupes.

Article 4 : Autorise Madame la Maire à signer tous les documents utiles.

2009_341 : Demande de subvention relative au projet d'éducation thérapeutique porté par les CMS.

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire ou ~~Monsieur BERNARD Stéphane~~ son représentant délégué, Conseiller Municipal délégué à la santé et aux personnes handicapées à solliciter ~~demander~~ une subvention auprès du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) pour un montant de 24 000€.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué Monsieur BERNARD Stéphane, Conseiller Municipal délégué à la santé et aux personnes handicapées à signer ou à transmettre ~~par voie informatique~~ les documents et conventions correspondants pour l'attribution et le versement des subventions.

2009_342 : Demande subvention auprès du Conseil général pour la restauration des murs du site classé des murs à pêches.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1° : Approuve le plan de financement suivant pour un coût global de l'opération de 300 000 € TTC :

- Conseil général de Seine-Saint-Denis : 100 000 € (2010 / 2012 et sous réserve de l'accord de la commission).
- DIREN : 100 000 € (2009 / 2011)
- Ville de Montreuil : 100 000 € (2009 / 2011)

Article 2 : Autorise Madame la Maire à solliciter la subvention de 100 000 € auprès du Conseil Général de Seine-Saint-Denis pour les travaux de restauration des murs propriété de la ville sur le site classé des murs à pêches et aux frais de maîtrise d'œuvre y afférents

Article 3 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer les actes découlant de ces décisions.

2009_343 : Approbation de la convention d'occupation et d'usages d'un espace compris dans le parc des Beaumonts au bénéfice de Madame Christelle SOULIE pour l'installation et l'exploitation de ruches.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention d'occupation et d'usages d'un espace compris dans le parc des Beaumonts au bénéfice de Madame Christelle SOULIE pour l'exploitation de ruches (emplacement dans le parc des Beaumonts et surface de l'espace jointe en annexe) .

Article 2 : Autorise madame la Maire à signer la convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_344 : Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - budget Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables au titre de l'année 2009, pour un montant de 161 008,37 Euros.

ETAT RECAPITULATIF DES SOMMES A ADMETTRE EN NON-VALEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2009		
Créances minimales	2 057,78 €	annexe 1
Créances minimales	9 591,54 €	annexe 2
Créances minimales	1 957,41 €	annexe 3
Créances minimales	1 150,67 €	annexe 4
Créances minimales	8 353,07 €	annexe 5
Créances minimales	2 247,10 €	annexe 6
Créances minimales	2 080,84 €	annexe 7
Créances minimales	1 973,16 €	annexe 8
Créances minimales	1 786,96 €	annexe 9
Créances minimales	2 176,02 €	annexe 10
Irrécouvrabilité	8 891,10 €	annexe 11
Irrécouvrabilité	6 804,50 €	annexe 12
Irrécouvrabilité	4 899,68 €	annexe 13
Irrécouvrabilité	19 004,74 €	annexe 14
Procédures collectives (redressement/liquidation judiciaire) Surendettement	50 058,86 €	annexe 15
Procédures collectives (redressement/liquidation judiciaire) Surendettement	20 364,00 €	annexe 16
Procédures collectives (redressement/liquidation judiciaire) Surendettement	4 175,15 €	annexe 17
Irrécouvrabilité	4 937,71 €	annexe 18
Irrécouvrabilité	2 843,07 €	annexe 19
Irrécouvrabilité	1 914,10 €	annexe 20
Irrécouvrabilité	912,52 €	annexe 21

Irrécouvrabilité	2 828,39 €	annexe 22
TOTAL	161 008,37 €	

Article 2 : Donne un avis favorable pour l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme concernant le permis de construire n° PC04801B00588.

2009_345 : Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2009 – budget assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables d'assainissement au titre de l'année 2009, pour un montant de 489,56 Euros.

ETAT DES SOMMES A ADMETTRE EN NON-VALEUR
ASSAINISSEMENT 2009

Nom Prénom	Motif d'irrécouvrabilité	Montant
BETTENFELD Marie-Christine	disparition du débiteur	489,35 €
SCI TAG GUIDDIR MR	créance minime	0,21 €
Total		489,56 €

2009_346 : Remise gracieuse de dette au profit de Monsieur DESLAIS résidant 12 rue Marcel Sembat à Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde à Monsieur DESLAIS résidant 12 Marcel Sembat une remise gracieuse de dettes à hauteur de 5 800,60€.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 673 ;fonction : 512 ;opération :F 710

2009_347 : Indemnité de conseil au Trésorier municipal pour l'année 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Attribue une indemnité de conseil à Monsieur Guy RUIZ, Trésorier municipal de la ville de Montreuil, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Article 2 : Calcule cette indemnité suivant le tarif établi par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et dans les limites prévues par cet arrêté.

2009_348 : ZAC cœur de ville : Approbation du compte rendu annuel d'activités aux collectivités territoriales présenté par SEQUANO aménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel aux collectivités locales de l'exercice 2008 présenté par SEQUANO Aménagement.

2009_349 : Avenant n°6 de la concession publique d'aménagement entre la Ville et SEQUANO Aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant n° 6 au traité de concession publique d'aménagement entre la Ville et la Société d'Economie Mixte SEQUANO Aménagement.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer cet avenant n° 6 et tous les actes afférents, à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_350 : Compte-rendu à la collectivité locale de la Z.A.C. ROSNY VITRY confiée par la Ville de Montreuil à la SEM MODEV. Etat au 31 décembre 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2008 présenté par la SEM MODEV.

2009_351 : Compte-rendu à la collectivité locale de la Z.A.C. FRANKLIN WALWEIN confiée par la Ville de Montreuil à la SEM MODEV. Etat au 31 décembre 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2008 présenté par la SEM MODEV.

2009_352 : Compte-rendu à la collectivité locale de la Z.A.C. CARNOT confiée par la Ville de Montreuil à la SEM MODEV. Etat au 31 décembre 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2008 présenté par la SEM MODEV.

2009_353 : Compte-rendu à la collectivité locale de la Z.A.C. GARIBALDI confiée par la Ville de Montreuil à la SEM MODEV. Etat au 31 décembre 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2008 présenté par la SEM MODEV.

2009_354 : Compte-rendu à la collectivité locale de la Z.A.C. BEAUMARCHAIS confiée par la Ville de Montreuil à la SEM MODEV. Etat au 31 décembre 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique: Approuve le compte rendu annuel de l'année 2008 présenté par la SEM MODEV.

2009_355 : Compte-rendu à la collectivité locale de la Z.A.C. DES ÎLOTS DE L'ÉGLISE confiée par la Ville de Montreuil à la SEM MODEV. Etat au 31 décembre 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2008 présenté par la SEM MODEV.

2009_356 : Autorisation donnée à madame la Maire de signer l'avenant n° 1 à passer avec la société « MONOPRIX EXPLOITATION SA » titulaire du marché d'appel d'offres ouvert européen relatif à la fourniture de repas destinés au personnel de la ville de Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à passer avec la société MONOPRIX EXPLOITATION SA titulaire du marché d'appel d'offres ouvert européen relatif à la fourniture de repas destinés au personnel de la ville de Montreuil, dont le montant est de 112 000.00 € HT, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 2 : Le montant initial H.T. du marché passe ainsi pour cette société :
Le montant minimum du marché reste inchangé à 80 000.00 € HT
Le montant maximum du marché passe ainsi de 800 000.00 € HT à 912 000.00 € HT

Article 3: La dépense maximum supplémentaire de 112 000.00 € HT soit 118 160.00 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section de fonctionnement.

2009_357 : Précisions d'emploi pour le poste de directeur Accueil et Proximité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

41 voix pour

Ne participent pas au vote : D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C.MAMADOU, G.DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, J. PRADOS, JP BRARD

DECIDE :

Article 1 : Précise que cet emploi sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent non titulaire recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Précise que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 3 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

2009_358 : Précisions d'emploi pour le poste de responsable du pôle identité graphique à la direction de la Communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour

Ne participent pas au vote : D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C.MAMADOU, G.DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, J. PRADOS, JP BRARD

DECIDE :

Article 1 : Précise que cet emploi sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent non titulaire recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Précise que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 3 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

2009_359 : Précisions d'emploi pour le poste de responsable du service du Logement à la direction Urbanisme et Habitat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour

Ne participent pas au vote : D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C.MAMADOU, G.DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, J. PRADOS, JP BRARD

DECIDE :

Article 1 : Précise que cet emploi sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent non titulaire recruté par voie de contrat à durée

déterminée de 3 ans dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Précise que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée en référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Article 3 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

2009_360 : Précisions d'emploi pour le poste de responsable du service des Etudes à la direction Urbanisme et Habitat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour

Ne participent pas au vote : D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C.MAMADOU, G.DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, J. PRADOS, JP BRARD

DECIDE :

Article 1 : Précise que cet emploi sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent non titulaire recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Précise que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée en référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Article 3 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

2009_361 : Précisions d'emploi pour le poste de responsable du service de l'Enfance à la direction de l'Education et de l'Enfance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

41 voix pour

Ne participent pas au vote : D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C.MAMADOU, G.DE KERAUTEM, F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSAID, J. PRADOS, JP BRARD

DECIDE :

Article 1 : Précise que cet emploi sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent non titulaire recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Précise que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 3 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

2009_362 : Acquisition par la ville de Montreuil d'un logement appartenant à Monsieur et Madame MIGNOT, sis 170 bd Chanzy (lots 2 et 6)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la Ville de Montreuil du bien sis 170 bd Chanzy (lots 2 et 6), cadastré section AV n°26, appartenant à Monsieur et Madame MIGNOT au prix de 44 600€ augmenté des frais de notaire.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_363 : Acquisition par la ville de Montreuil d'un pavillon appartenant à la succession de Madame Elise CORAZZA sis 35 bis rue de la Fraternité

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la ville de Montreuil d'un pavillon sis 35 bis rue de la Fraternité appartenant à Madame Elise CORAZZA, au prix de 45 000€ augmenté des frais de notaire.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_364 : Cession de la propriété sise 19 rue du Vert Bois cadastrée section Z n°297 au profit de la société ERDT et approbation d'une promesse de vente

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la cession de la propriété communale sise 19 rue du Vert Bois, cadastré section Z n° 297, au profit de la société ERDT au prix de 180 000 € augmenté des frais de notaire et approuve la promesse de vente s'y rapportant

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la promesse de vente et l'acte de vente à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_365 : Acquisition par la Ville de Montreuil de la propriété sise 45/45 bis rue de la Révolution, cadastrée section BI nos 23 et 24, appartenant à Madame Jeanine HERBETTE.

CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Annule et remplace la délibération du 24 Septembre 2009.

Article 2 : Approuve l'acquisition par la ville de Montreuil de l'ensemble immobilier sis 45/45 bis rue de la Révolution cadastré section BI nos 23 et 24 d'une superficie totale de 571m² appartenant à Madame Jeanine HERBETTE au prix de 612 000€, augmenté des frais de notaire, et de la commission d'agence de 40 000€ à la charge de la Ville.

Article 3 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

2009_366 : Z.A.C. FRANKLIN WALWEIN : Approbation de la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Montreuil à l'OPHMontreuillois concernant la réalisation d'un mur de clôture et de soutènement entre l'OPHMontreuillois et le futur square de la voie nouvelle Lucie Aubrac

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Ne participent pas au vote (article L.2131-11 CGCT) :
D. VOYNET, D. MOSMANT, N. MEKIRI, A. TUAILLON, D. ATTIA, G. DE KERAUTEM

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Montreuil à l'OPHMontreuillois, concernant la réalisation d'un mur de clôture et de soutènement entre l'OPHMontreuillois et le futur square de la voie nouvelle Lucie Aubrac,

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la dite convention avec l'OPHMontreuillois,

Article 3 : La dépense, d'un montant prévisionnel de 70 145,50 € HT sera inscrite au budget 2010.

Objet 2009_367 : Révision des tarifs tout public du cinéma Georges Méliès.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par
41 voix pour,
12 voix contre : D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, C.MAMADOU, G.DE KERAUTEM,
F. MOLOSSI, A. LORCA, D. ATTIA, JJ. SEREY, S. BELTRAN, M. BENSARD, J. PRADOS, JP
BRARD

Mis en forme

DÉCIDE

Mis en forme

Article 1 : La révision des tarifs tout public du cinéma Georges Méliès à la date du 4 janvier 2010, telle que présentée dans le tableau ci-dessous

Type de tarifs	Public ciblé	Tarifs actuels	2010	Type de tarifs	Public ciblé	% hausse
Plein	Tout public	5,50 €	6,50 €	Plein	Tout public	18,2%
Réduit	Montreuillois/ habitants du 20 ^{ème} arrondissement/ -25 ans / Renc'Art / chômeurs	4,35 €	5 €	Réduit	Montreuillois / -18 ans / Renc'Art / Etudiants / Carte Vermeil	14,9%
Carnets	Carnet de 10 places non nominatif ou billet SMJ / CCAS / Conseil Général 93	39,00 € 3,90 €	46,00 € 4,60 €	Carnets	Carte magnétique de 10 places non nominative, valable 1 an à compter de la date d'achat	18%
			4 €	Préférentiel	Chômeurs / Rmistes / Familles nombreuses / groupes sur séances scolaires, autres services de la ville	
Voyage	Films "Voyage dans la lune" pour enfants -12 ans et 2 accompagnateurs	2,80 €	3,20 €	Voyage		14,3%

2009_368 : Marché public de location de matériel d'impression numérique couleur.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte le principe d'un appel d'offres, en vue de lancer la procédure d'attribution de marché public relatif à la location et maintenance d'une solution d'impression numérique couleur selon les caractéristiques suivantes :

Choix de la procédure : appel d'offres ouvert

Nature du marché : fractionné à bon de commande

Date de début du marché : à la date de notification

Date de notification : premier trimestre 2010

Durée du marché : quatre ans ferme

Montant du marché :

montant annuel prévisionnel global mini 50 000 euros HT

montant annuel prévisionnel global maxi 80 000 euros HT

Article 2 : autorise Madame la Maire à signer l'acte et à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours à l'imputation budgétaire : nature : 6135 0232 F 9236.

2009_369 : Marché public de la régie publicitaire du journal municipal « Tous Montreuil ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

Ne participe pas au vote : M. LE CHEQUER

DECIDE

Article 1 : Accepte le principe d'un appel d'offres, en vue de lancer la procédure d'attribution de marché public relatif à la prestation de régie publicitaire du journal municipal « Tous Montreuil » selon les caractéristiques suivantes :

Choix de la procédure : appel d'offres ouvert

Nature du marché : fractionné à bons de commande

Date de début du marché : à la date de notification

Date de notification : premier trimestre 2010

Durée du marché : un an renouvelable 2 fois (soit 3 ans) par reconduction expresse

Montant du marché :

montant annuel prévisionnel global mini 44 000 euros HT

montant annuel prévisionnel global maxi 176 000 euros HT

Article 2 : Autorise Madame la Maire à modifier les tarifs d'encarts publicitaires selon la nouvelle grille jointe au CCATP du marché.

Article 3 : L'encaissement des recettes publicitaires sera facturé par la Ville auprès des annonceurs à l'imputation budgétaire « annonces publicitaires Tous Montreuil »

Nature : 7088 0231 F 9231

La dépense (paiement de la rémunération du prestataire) sera prélevée trimestriellement sur le budget de l'exercice en cours à l'imputation budgétaire « annonces publicitaires Tous Montreuil ».

(ligne en cours de création à compléter ultérieurement)

2009_370 : Signature du renouvellement de la convention entre l'Etat et la Ville de Montreuil relative à une MOUS saturnisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : approuve le renouvellement de la convention de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale « MOUS saturnisme »

Article 2 : autorise Madame la Maire à signer le renouvellement de la convention entre l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, et la ville de Montreuil pour le financement de la MOUS saturnisme, dans le cadre du « projet global de prévention du risque saturnin ».



Décisions prises par Madame la Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont Madame la Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour la période allant du 17 septembre au 28 octobre 2009.

2009_193 Signature d'un contrat entre la ville de Montreuil et l'association « Etha Dam » relatif à la mise en place d'ateliers d'initiation et de perfectionnement à la pratique de la danse hip-hop pour la période du 7 octobre au 16 décembre 2009 pour un montant de 720 € TTC. (17/09/09)

2009_194 Signature d'un contrat entre la ville de Montreuil et l'association « Safoul production » relatif à la mise en place d'ateliers d'initiation et de perfectionnement aux techniques de danse africaine « sabar » et de percussions, à l'expression scénique et à la création chorégraphique pour la période du 26 octobre au 30/10/09 pour un montant de 1800 € TTC. (17/09/09)

2009_195 Convention de partenariat entre le Centre Pompidou, l'Inspection académique de Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil pour l'année scolaire 2009-2010, du 2 septembre 2009 au 2 juillet 2010 pour un montant de 3000 €. (21/09/09)

2009_196 Signature d'un contrat d'engagement entre la ville de Montreuil et la compagnie L'EMPORTE PIECES concernant quatre représentations les 29 et 30 octobre 2009 pour un montant de 6 545,80 € TTC. (28/09/09)

2009_197 Attribution à la société Cabinet Michel Klopfer du marché relatif à la mission d'assistance à la gestion de la dette pour un montant de 8 125 € HT soit 9 717,50 € TTC. (30/09/09)

2009_198 Attribution à la société « Ville ouverte » du marché relatif à la Conception, Organisation et Animation de la concertation préalable à la définition des équipements publics, commerces et activités situés dans le périmètre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS) de Montreuil pour un montant de 24 675 € HT soit 29 511,30 € TTC. (07/10/09)

2009_199 Création d'une régie de recettes afin d'encaisser les produits issus des activités liées au centre social municipal du quartier les Morillons. (09/10/09)

2009_200 Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement entre l'entreprise DIAGNOSTIPRO et la pépinière d'entreprise ATRIUM (13/10/09)

2009_201 Attribution au groupement « Energies demain » du marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une concertation et de l'élaboration d'un agenda

21 comprenant un plan climat énergie territorial pour un montant de 84 950 HT soit 101 600,20 € TTC. (14/10/09)

2009_202 Modification portant sur l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles à la restauration scolaire, aux centres de loisirs, à l'accueil péri-scolaire et aux études dirigées en incluant le règlement par chèque emploi service universel (pour les modes de garde des enfants dans les structures municipales) et par cartes bancaires. (14/10/09)

2009_203 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation concernant un spectacle intitulé « Bazar de nuit » avec l'association « Les Singuliers » pour quatre représentations les 29 et 30 décembre 2009 pour un montant de 3 070,26 € TTC. (15/10/09)

2009_204 Ester en justice et se pourvoir devant le tribunal de grande instance dans l'affaire SCI LRST et désignation du cabinet SEBAN pour défendre les intérêts de la ville. (16/10/09)

2009_205 Convention relative à la réalisation de prestations d'animations ponctuelles en apiculture entre l'Agence des espaces verts de la région Ile de France et la ville de Montreuil organisées le 18 novembre avec une participation financière de 45 € (19/10/09)

2009_206 Modification de l'objet de la régie pour la perception des redevances versées aux familles des enfants admis à séjourner dans les colonies scolaires en incluant le règlement par carte bancaire ainsi que l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au nom du régisseur es qualité auprès du trésor public. (19/10/09)

2009_207 Clôture de la régie de recettes de la discothèque municipale R. Desnos. (20/10/09)

2009_208 Ester en justice et se pourvoir devant le tribunal administratif dans l'affaire SARL PARTNER'S REALISATION et DJAE et désignation du cabinet SEBAN pour défendre les intérêts de la ville (22/10/09)

2009_209 Convention entre la compagnie Arc en Ciel Théâtre et la ville de Montreuil, relative au projet d'atelier et le théâtre forum intitulé « Mon petit droit l'a dit » qui aura lieu le 18 novembre pour un montant de 2110 Euros. (22/10/09)

2009_210 Prémption d'immeuble sis 62/64 rue Saint Denis, propriétaire(s) SCI du 62/64 rue Saint Denis, pour un montant de 620 000 € (26/10/09)

2009_211 Prémption d'immeuble sis 58 rue Saint Denis, propriétaire(s) SCI ADAMI, pour un montant de 530 000 € (26/10/09)

2009_212 Attribution à la SEM PACT du marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consolidation et la faisabilité technique, économique et opérationnelle des nouvelles hypothèses sur le projet ANRU de rénovation urbaine de la Noue Clos Français pour un montant de 72 418 € TTC (26/10/09)

2009_213 Fusion de la régie de recettes de la bibliothèque R. Desnos et de la régie de recettes de la discothèque R. Desnos. (27/10/09)

2009_214 Prémption d'immeuble sis 15 place du Général de Gaulle, propriétaires : Consorts JACQUES, pour un montant de 18 000 € (28/10/09)

Fait à Montreuil, le 1^{er} décembre 2009

La Directrice Générale Adjointe,

Mireille VERDIER

